

L'action de la CCBA de Nogaro pendant la crise sanitaire

Description par sa présidente



L'action de la CCBA de Nogaro pendant la crise sanitaire

Élisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA), nous adresse cette description des activités de l'intercommunalité pendant la période de crise du covid-19. Les inter-titres sont de la rédaction.

« La Communauté de Communes du Bas-Armagnac encore et toujours mobilisée pour le territoire »

En lien avec les réouvertures progressives d'écoles sur le territoire depuis le 11 mai dernier, les services de la communauté de communes ont travaillé activement à la mise en œuvre d'accueils périscolaires destinés aux élèves ayant repris le chemin de l'école.

Ce travail considérable est intervenu dans des délais très courts puisqu'il a fallu attendre préalablement les décisions prises au cas par cas sur les douze communes qui comptent une école sur le territoire communautaire (réouverture, réouverture partielle, changements d'horaires, maintien de la fermeture, effectifs pouvant être accueillis,...).

Accueil des enfants prioritaires

En parallèle de ces accueils associés à l'école, la communauté de communes maintient l'accueil organisé en partenariat avec l'association Le Clan et la commune de Nogaro (fourniture des repas, mise à disposition et nettoyages/désinfections quotidiens des locaux) pour les enfants des personnels prioritaires, nécessaires au bon fonctionnement de la Nation (1), dont les enfants ne sont pas concernés par les réouvertures de classes.

Entre le 23 mars et le 11 mai, cette organisation aura ainsi permis d'accueillir 32 enfants différents de 3 ans à 13 ans, avec une moyenne de 13 enfants, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30, grâce à la mobilisation des personnels communautaires, dont il faut saluer l'investissement. L'intervention de 5 enseignants volontaires aura également permis d'assurer la continuité pédagogique durant cette période. Il est à noter que l'ensemble des accueils périscolaires mis en place nécessite une inscription préalable.

L'engagement du Relais d'assistantes maternelles

Toujours dans le domaine de l'Enfance Jeunesse, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de la communauté de communes a accompagné les nombreuses problématiques rencontrées par les parents et les assistantes maternelles dans le contexte sanitaire actuel. Depuis le début du confinement, des réponses ont ainsi été apportées à plus de 200 demandes administratives venant des assistantes maternelles et de nombreuses familles du territoire.

Un accompagnement intensif lors des déclarations (maintien de salaire, indemnisation exceptionnelle) a été effectué par le RAM dont la responsable n'a eu de cesse de s'adapter au mieux à chaque situation avec bienveillance.

Transmission de documents

Au-delà de ces demandes administratives, le RAM a procédé à l'envoi de nombreux supports réglementaires (textes, consignes mais aussi déclaration, aides spécifiques, actualisation à pôle emploi, arrêt maladie...) et pédagogiques (lien de comptines, chants, activités, histoires lues...) pour les parents et les assistantes maternelles. Le RAM continue son travail en partenariat avec le Réseau des RAM et la PMI pour accompagner au mieux les usagers et apporter une cohérence dans les réponses faites.

Pour faciliter les échanges d'informations, le RAM vient également de créer un Padlet, un « mur virtuel », sur lequel on peut afficher toute sorte de document afin de diffuser, partager informations législatives, liens pédagogiques et d'informations et vidéos permettant de maintenir un lien avec les enfants.

Les services techniques

Les services techniques de la communauté de communes (voirie et assainissement non collectif) poursuivent également leurs activités avec une organisation adaptée au contexte sanitaire ; les services administratifs restent quant à eux fermés au public mais peuvent être joints du lundi au vendredi par téléphone (05 62 69 01 16) ou par mail : info@cc-basarmagnac.fr

(1) Les personnels nécessaires au bon fonctionnement de la Nation sont : le personnel travaillant en établissements de santé ou établissements médico-sociaux pour personnes âgées ou handicapées, le personnel des structures de l'Aide sociale à l'enfance, les professionnels de santé et médico-sociaux de ville, le personnel chargé de la gestion de l'épidémie des ARS, des préfectures, du SDIS et des forces de sécurité, ainsi que les enseignants, ATSEM, animateurs, personnel petite enfance et agents d'entretien mobilisés dans l'accueil et la désinfection des bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance. »



1 Elisabeth Dupuy-Mitterrand 1bis 020219.jpg